

Paris, le 1^{er} octobre 2021

Premier anniversaire du plan France Relance :

L'AMIF récompensée par un trophée « Investir avec les collectivités locales »

À l'occasion du premier anniversaire du plan France Relance, l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF) s'est vue décerner un prix exceptionnel pour sa contribution dynamique au déploiement de France Relance en Ile-de-France.

Les communes ont un rôle majeur à jouer dans le dispositif France Relance pour participer et se projeter dans l'Ile-de-France de demain. L'AMIF attache donc une importance particulière à informer ses adhérents, les communes membres de l'Association ne disposant pas toutes de la même ingénierie pour partager et participer à de nombreux, et parfois complexes, appels à projets.

« Il y a un an, nous lançons les États généraux de la relance économique dans les locaux de la CCIP (Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France), en partenariat avec la Région Ile-de-France. A l'époque, nous avons peur que les collectivités locales ne soient pas associées suffisamment au plan France Relance. Aujourd'hui, je suis ravi de constater que ce n'est pas le cas, que nous avons crié avant d'avoir mal, et que cela en fut sans doute pas inutile » a déclaré Stéphane Beudet, président de l'AMIF, lors de la remise du trophée.

Remis par la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline Gourault, et le préfet de la région Ile-de-France, Marc Guillaume, ce trophée « Investir avec les collectivités locales » a également été attribué à 8 collectivités franciliennes qui, grâce aux dispositifs du plan France Relance, ont investi sur leur territoire pour sortir de la crise et pour contribuer à construire un pays plus écologique, plus compétitif et plus solidaire.

France Relance en Ile-de-France, ce sont près de 9 milliards d'euros déployés en faveur de l'écologie, de la compétitivité et de la cohésion sociale et territoriale. 3,5 milliards d'euros ont été mobilisés pour le volet compétitivité, 3,4 milliards d'euros pour le volet solidarité/cohésion, et 2 milliards d'euros pour le volet écologie. Près de 700 projets de collectivités locales ont été soutenus à hauteur de 440 millions d'euros dans l'optique d'aider les communes, intercommunalités, et départements à mettre en œuvre leurs projets et à développer des équipements au profit de leurs habitants.

Liste des 9 lauréats des trophées « Investir avec les collectivités locales » :

- **Paris (75)**, pour la restructuration de 26 cours d'écoles en « OASIS » (Ouverture, Adaptation, Sensibilisation, Innovation, et lien Social), dont 15 en quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- **CC Plaines et Monts de France (77)**, pour la création d'un centre de santé sur la commune de Fresnes-sur-Marne (77) ;
- **Viroflay (78)**, pour son projet de réhabilitation de l'école élémentaire *Les Aulnettes* ;
- **Dourdan (91)**, pour une opération de rénovation thermique de tous les groupes scolaires de la ville et la rénovation thermique d'un bâtiment de son pôle petite enfance ;
- **Bagneux (92)**, pour l'aménagement de la voie *René Rousseau* en une voie douce favorable aux cycles et piétons ;
- **Gagny (93)**, pour l'acquisition ; la sécurisation et l'aménagement de la friche industrielle de la *carrière Marto* ;
- **Nogent-sur-Marne (94)**, pour son projet de rénovation du Pavillon Baltard ;
- **Mours (95)**, pour son projet de rénovation énergétique du groupe scolaire *Jacques Prévert* ;
- **Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF)**, prix exceptionnel pour son engagement auprès des communes pour le déploiement du plan France Relance.

Contact presse : Émilie Pouch – epouch@amif.asso.fr – 07 88 32 45 14